



Tel 04 92 57 80 73
contact@mantever-mairie.fr

MAIRIE DE MANTEYER

05400 MANTEYER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20250711-039-2025-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2025

Arrêté n°039-2025

Arrêté prononçant la fermeture de l'établissement L'AGAPANTHE Batiment A

Le maire de Manteyer,

Vu le code général des collectivités notamment son article L 2212-2 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L 143-3, R 143-23 et R 143-45 ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-1-470 du 13 avril 2012 portant création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

Considérant l'avis favorable de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public du 13 juin 2025,

ARRÊTE :

Article 1 : L'établissement L'AGAPANTHE Bâtiment A, Type Rh/N, 4^{ème} catégorie sis Clot de Saignes est fermé depuis la période post covid et mis en vente en lot à plusieurs propriétaires pour habitation.

Article 2 : L'établissement L'AGAPANTHE Bâtiment A, Type Rh/N, 4^{ème} catégorie sis Clot de Saignes est déclassé et devient un lieu d'habitation.

Article 3 : L'établissement L'AGAPANTHE Bâtiment A, n'est plus soumis aux visites de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié au responsable de l'établissement et au Service Départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes pour mise à jour du fichier départemental des ERP.

Manteyer le 11 juillet 2025

Le Maire,
Michel PONS

